THÈME 8
Aménagement et évolution du littoral

- FICHE ACTION 08-TOU-A01 111
- FICHE ACTION 08-TOU-A02 113
- FICHE ACTION 09-RSQ-A01 115
- FICHE ACTION 09-RSQ-A02 117
- FICHE ACTION 11-PAY-A01 119
- FICHE ACTION 11-PAY-A02 121
- FICHE ACTION 11-PAY-A03 123
- FICHE ACTION 11-PAY-A04 125
- FICHE ACTION 15-AT-A02 127
- FICHE ACTION D01-HB-OE06-AN3 129
- FICHE ACTION D01-OM-OE05-AN1 133
- FICHE ACTION D06-OE01-AN1 135

08 – TOURISME

► Action 08-TOU-A01

Favoriser un tourisme littoral durable, notamment à travers les documents d'urbanisme

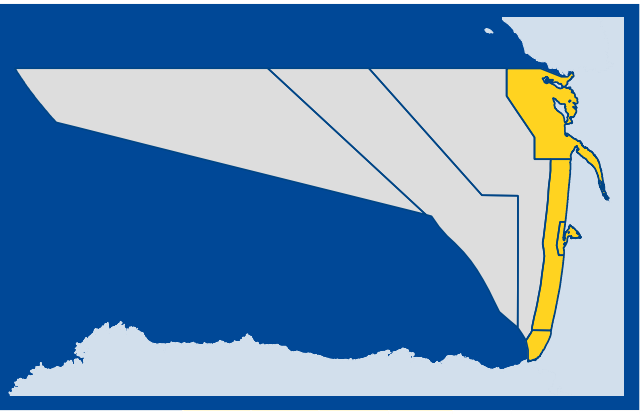

Secteurs géographiques :	1	2	3	4	5	6	7

Items de la vision :

Vision 1.2 : Le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception
- Le bon état écologique atteint, garantissant la préservation des milieux marins et littoraux

Vision 2.5 : Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques.
- Une coexistence harmonieuse des usages, économe des ressources et des espaces.

Descripteurs du BEE:	1 OM	1 PC	1 MMT	1 HBB	1 HBP	2 ENI	3 ESC	4 RST	5 EUT	6 IFM	7 HYD	8 CNT	9 SAN	10 DCH	11 BRU

Thématiques socio-économiques concernées :	1 PCH	2 AQU	3 POR	4 IND	5 EMR	6 SED	7 PLA	
	8 TOU	9 RSQ	10 SEC	**11 PAY**	12 R-CO	13 INO	14 FOR	**Action transversale Gouvernance**

Contexte et objet de l'action :

Première destination de tourisme des Français, la Nouvelle-Aquitaine est choisie avant tout pour son littoral naturel, accessible et riche en patrimoine. Le tourisme représente ainsi un poids important dans l'économie et l'emploi sur le littoral, dont le maintien est de fait un enjeu majeur.

Le tourisme génère des impacts majeurs sur l'organisation spatiale des territoires littoraux par :

- les mobilités qu'il engendre,
- les lieux qu'il investit pour les activités et les hébergements (campings, villages vacances, résidences de tourisme, etc.),
- les ressources sur lesquelles il s'appuie,
- ou encore les usages (activités de plein-air, loisirs) qu'il amène à se déployer.

De fait, la prise en compte des enjeux touristiques dans les documents d'urbanisme est un point crucial afin de permettre un maintien et/ou un développement des structures et activités touristiques en cohérence avec la capacité d'accueil des territoires littoraux.

Il est également important de penser le développement touristique en lien avec les espaces en rétro-littoral, de manière à réduire la pression sur le littoral et à favoriser le développement dans des zones moins fréquentées, non soumises à des risques littoraux ou présentant une moindre sensibilité environnementale, en évaluant l'impact potentiel du report de fréquentation.

Ainsi, les documents d'urbanisme constituent un outil majeur pour favoriser le développement d'un tourisme durable, à travers une anticipation sur le long terme des zones à protéger ou à aménager et la formulation de préconisations en matière d'aménagement. Ils sont une première étape incontournable pour l'émergence de projets d'aménagement et de gestion durable sur les territoires littoraux.

Liste des sous-actions

Sous-action 1 ▼

Animer des démarches collectives et proposer un appui méthodologique sur la définition de la capacité d'accueil des territoires littoraux dans les documents d'urbanisme

Dans le cadre de l'élaboration des Schémas de cohérence territoriale (SCOT), une analyse de la cohérence entre les orientations d'aménagement et la capacité d'accueil des territoires doit être menée, au sens de la loi littoral. Cette notion reste imprécise et manque de cadrage national. Elle est souvent abordée au travers de critères techniques (nombre de lits à créer, capacité des stations d'épuration…) sans faire de croisements entre les pratiques/usages supplémentaires et les enjeux environnementaux.

Cette sous-action, portée par le GIP Littoral, vise à animer une démarche collective avec les acteurs locaux (guide, journées thématiques…) afin de leur proposer un appui méthodologique pour une meilleure prise en compte dans les documents d'urbanisme. Les éléments produits pourront le cas échéant alimenter la réflexion nationale sur le sujet.

Sous-action 2 ▼

Accompagner les réflexions collectives sur les évolutions des activités et infrastructures touristiques

La connaissance dynamique des activités et des infrastructures touristiques est très utile pour identifier les aménagements à prévoir dans les documents d'urbanisme. Le GIP littoral réalise régulièrement des études en ce sens (ex : étude foncier tourisme social, foncier de l'hôtellerie de plein-air et des résidences de tourisme, caractérisation de la fréquentation sur les lieux de pratique des activités de tourisme ou de loisirs…).

	Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027
Pilote(s)	GIP Littoral	GIP Littoral
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	DREAL, EPCI porteurs de SCOT et collectivités, conservatoire du littoral, ONF	DREAL, collectivités, conservatoire du littoral, ONF, Parc naturel marin
Financements potentiels	CPER / FEDER / Collectivités	CPER / FEDER / Collectivités

Action au titre de la DCSMM ► non

08 – TOURISME

► Action 08-TOU-A02

Accompagner des projets d'aménagement et de gestion durable pour améliorer l'accueil et les mobilités des territoires littoraux

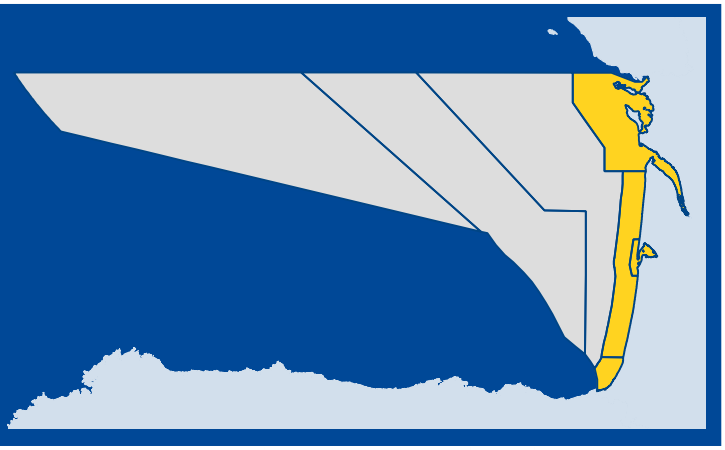

Secteurs géographiques :	1	2	3	4	5	6	7

Items de la vision :

Vision 2.5 : Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques.
- Une coexistence harmonieuse des usages économe des ressources et des espaces.

Descripteurs du BEE:	1 OM	1 PC	1 MMT	1 HBB	1 HBP	2 ENI	3 ESC	4 RST	5 EUT	6 IFM	7 HYD	8 CNT	9 SAN	10 DCH	11 BRU

Thématiques socio-économiques concernées :	1 PCH	2 AQU	3 POR	4 IND	5 EMR	6 SED	**7 PLA**	
	8 TOU	**9 RSQ**	10 SEC	**11 PAY**	**12 R-CO**	13 INO	14 FOR	Action transversale Gouvernance

Contexte et objet de l'action :

L'attractivité résidentielle et touristique des territoires littoraux impose de repenser les réponses en matière d'accueil et de mobilités à travers des projets d'aménagement et de gestion durable, notamment en préservant les espaces naturels les plus sensibles et/ou soumis aux risques.

En lien avec les documents d'urbanisme, ces projets doivent être porteurs de principes tels que la sobriété (en matière de consommation d'espaces et de ressources au sens large, de construction), la réversibilité (équipements / aménagements démontables ou mobiles, parking saisonnier…) et la multifonctionnalité (possibilité de double usage selon la saison, de mutualisation).

Ces projets doivent également favoriser les mobilités alternatives à la voiture, permettre une canalisation des flux ainsi qu'une régulation des multiples usages liés aux activités de pleine nature en vue d'assurer la préservation de ces espaces.

L'accès au logement et la notion de « parcours résidentiel » sont des enjeux majeurs dans les territoires littoraux. Le déficit de logements pénalise les jeunes actifs et les populations les plus fragiles telles que les personnes âgées ou encore les travailleurs saisonniers.

Liste des sous-actions

Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼	Sous-action 3 ▼	Sous-action 4 ▼
Accompagner les démarches visant l'identification des espaces naturels fréquentés sur le littoral et la maîtrise de cette fréquentation En poursuivant notamment la dynamique amorcée par le Schéma plan-plages porté par le GIP Littoral, il s'agit d'accompagner les démarches visant l'identification des espaces naturels fréquentés en vue d'apporter un appui méthodologique pour adapter l'accueil sur ces sites sensibles et assurer leur préservation. L'étude de caractérisation de la plaisance sur le Bassin d'Arcachon par le PNM pourrait aussi être valorisée dans la mise en œuvre de cette sous-action ou la suivante.	**Identifier et caractériser l'évolution des usages de loisir les plus emblématiques du littoral et leurs impacts en matière d'aménagement** Le littoral néo aquitain est un lieu de pratique privilégié pour bon nombre de sports et loisirs historiques (randonnée pédestre, vélo, baignade, plaisance, surf…) ou émergents (stand-up paddle, kitesurf, fat-bike…). Afin d'assurer un usage équilibré et la cohabitation entre usagers, il s'agit de caractériser l'évolution des usages de loisirs et les aménagements appropriés, y compris pour réguler la fréquentation.	**Animer des démarches collectives pour un tourisme littoral durable et innovant** En poursuivant notamment la dynamique amorcée par le référentiel « Aménagement durable des stations » porté par le GIP Littoral, il s'agit d'animer les démarches locales promouvant un tourisme littoral durable et innovant, notamment sur les thématiques de l'usage de l'eau, de l'énergie, des éco-matériaux, des technologiques de l'information et de la communication ou de la mobilité (navettes d'accès aux plages, mobilités actives, parkings d'entrée de ville…).	**Accompagner les expérimentations concernant le logement pour les saisonniers** Dans le contexte de tension du marché immobilier, les saisonniers sont confrontés à un phénomène d'éviction, renforcé par la précarité de leur emploi. Ils peinent à rencontrer une offre adaptée à leurs besoins alors que leur présence est essentielle à l'activité économique des territoires. Il s'agit d'accompagner et faire connaître les expérimentations locales (ex : utilisation des internats des structures scolaires en été…).

	Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼	Sous-action 3 ▼	Sous-action 4 ▼
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	2027
Pilote(s)	GIP Littoral	GIP Littoral	GIP Littoral	GIP Littoral
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	DREAL, DDTM, collectivités, conservatoire du littoral, ONF, Parc naturel marin	DREAL, DDTM, Parc naturel marin, conservatoire du littoral, collectivités	DREAL, DDTM, collectivités, ADEME, CRT	DREAL, DDTM, collectivités (Région notamment)
Financements potentiels	CPER / collectivités	CPER / collectivités	CPER / collectivités	collectivités (Région pour les lycées)

Action au titre de la DCSMM ▶	non

09 – RISQUES

► Action 09-RSQ-A01

Promouvoir une approche intégrée des risques côtiers et préserver les milieux naturels qui participent à un fonctionnement équilibré et dynamique du littoral

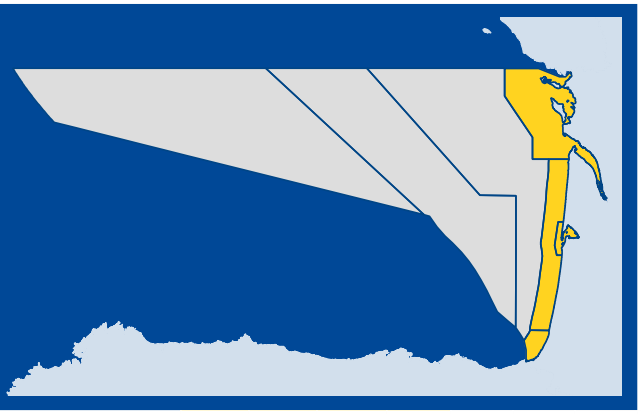

Secteurs géographiques :	1	2	3	4	5	6	7

Items de la vision :

Vision 1.3 : Le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception
- Des territoires littoraux résilients face aux risques littoraux

Vision 2.5 : Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques
- Une coexistence harmonieuse des usages, économe des ressources et des espaces

Descripteurs du BEE:	1 OM	1 PC	1 MMT	1 HBB	1 HBP	2 ENI	3 ESC	4 RST	5 EUT	6 IFM	7 HYD	8 CNT	9 SAN	10 DCH	11 BRU

Thématiques socio-économiques concernées :															
	1 PCH	2 AQU	3 POR	4 IND	5 EMR	6 SED	7 PLA								
	8 TOU	9 RSQ	10 SEC	11 PAY	12 R-CO	13 INO	14 FOR	Action transversale Gouvernance							

Contexte et objet de l'action :

Dans un contexte de changement climatique, la thématique des risques littoraux est cruciale en Nouvelle-Aquitaine. En effet, l'aggravation probable des aléas côtiers (érosion et recul du trait de côte, submersion des côtes basses, avancée dunaire dans les terres…) aura des impacts en matière de sécurité des personnes et des biens situés à proximité immédiate des rivages, mais aussi en matière environnementale avec la disparition d'espaces naturels (dunes, landes, zones humides, milieux forestiers, etc.). Les impacts sur l'économie touristique (infrastructures et activités) seront également importants sur certains territoires.

Promouvoir une approche intégrée des risques côtiers (submersion, érosion, inondation) et une meilleure articulation avec les outils de planification urbaine constitue une action majeure pour repenser le lien entre gestion des risques et aménagement durable des littoraux. Ainsi, afin de ne pas implanter de nouveaux enjeux dans les zones exposées aux aléas naturels, d'anticiper la recomposition des espaces littoraux menacés et de mettre en œuvre des projets d'aménagements résilients, une meilleure articulation entre dispositifs de gestion et de prévention (SLGBC, PPR, PAPI, PCS, DICRIM, information préventive) et documents d'urbanisme devra être recherchée sur les territoires littoraux. Conformément aux recommandations inscrites dans les stratégies nationales de gestion intégrée du trait de côte d'une part, et de gestion du risque d'inondation d'autre part, il s'agira d'aller vers une gestion coordonnée des actions de prévention contre la submersion marine et les érosions côtières. Elle permettra une meilleure appréhension des effets cumulatifs des phénomènes sur les territoires et une efficacité renforcée des actions de gestion mises en œuvre.

Par ailleurs, au regard des services de régulation qu'assurent les milieux naturels (limitation de l'érosion, rôle de champs d'expansion), la préservation de leur bon fonctionnement et leur entretien sont une des réponses pour assurer la gestion des risques. En ce sens, l'accompagnement de toute action d'entretien ou de restauration des milieux naturels (espaces dunaires, marais maritimes et rétro-littoraux) participant à la prévention des risques d'érosion et de submersion marines permettra de concourir à la résilience des territoires littoraux.

Liste des sous-actions

Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼	Sous-action 3 ▼	Sous-action 4 ▼
Améliorer la prise en compte des risques littoraux dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU(i)) En s'appuyant sur les stratégies locales de gestion des risques (SLGBC, SLGRI), les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) ou autres éléments de connaissance des aléas, cette sous-action vise notamment à formaliser des principes d'aménagement permettant de réduire la vulnérabilité des territoires et les traduire en dispositions dans les documents d'urbanisme. A cet égard, le SRADDET prévoit dans les règles 25 et 26 : « Les Schémas de cohérence territoriale des territoires littoraux intègrent les scénarios GIEC 2050 et 2100 pour anticiper l'élévation du niveau de la mer », et « Les documents de planification et d'urbanisme anticipent a minima à horizon 2050 les évolutions de la bande côtière et réduisent les risques côtiers ».	**Mieux articuler la gestion intégrée des risques érosion, submersion et inondation** Cette sous-action peut notamment s'appuyer sur l'expertise scientifique en matière d'effets cumulés (érosion / submersion) et le travail d'animation du GIP Littoral en vue de l'élaboration et la mise à jour des stratégies locales de gestion de la bande côtière (SLGBC) et, le cas échéant, des stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI) et des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI). Les mesures de gestion coordonnées permettant d'optimiser la prévention de l'ensemble des risques seront mises en valeur.	**Accompagner les projets pilotes en matière de repli stratégique et de recomposition spatiale face aux risques littoraux** La forte érosion côtière constatée ces dernières années conduit certaines collectivités à s'inscrire dans une réflexion en matière de repli stratégique (exemple : Biscarrosse, Lacanau, Côte Basque, Nord Médoc). Il s'agit d'accompagner ces démarches innovantes. De même, pour la submersion/inondation, des projets de ce type peuvent être initiés dans le cadre de l'axe 5 des PAPI qui vise la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes. L'ensemble de ces réflexions s'attachera à prendre en compte les enjeux environnementaux sensibles des secteurs concernés.	**Accompagner les projets pilotes sur la restauration et l'entretien de milieux naturels contribuant à la résilience face aux risques littoraux** Il s'agit d'une part d'accompagner la mise en œuvre de projets pilotes en Nouvelle-Aquitaine (ex : Adapto, porté par le Conservatoire du Littoral, appel à projet national « Des solutions fondées sur la nature pour des territoires littoraux résilients » du Ministère de la Transition Écologique, projets relevant de l'axe 5 des PAPI pour la submersion/inondation...). Il s'agit d'autre part de favoriser les activités et usages permettant l'entretien des milieux naturels (marais, cordon dunaire...) qui participent à la résilience des territoires face aux risques littoraux en Nouvelle-Aquitaine : activités d'élevage, de saliculture...

	Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼	Sous-action 3 ▼	Sous-action 4 ▼
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	2027
Pilote(s)	Collectivités	DREAL NA / GIP Littoral	DREAL NA / GIP Littoral	DREAL NA (animation)
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	DREAL NA, DDTM, GIP littoral, Observatoire de la Côte aquitaine	DREAL NA, DDTM, collectivités, Observatoire de la Côte aquitaine	DDTM, collectivités, Observatoire de la Côte aquitaine	Conservatoire du Littoral, ONF, gestionnaires de sites, GIP littoral, Observatoire de la Côte aquitaine
Financements potentiels	CPER / FEDER / collectivités / FPRNM (PAPI axe 4)	CPER / FEDER / collectivités / FPRNM (PAPI axe 1)	CPER / FEDER / collectivités / FPRNM (PAPI axe 5)	CPER / FEDER / collectivités / FPRNM (PAPI axe 7)

Action au titre de la DCSMM ▶	non

09 – RISQUES

► Action 09-RSQ-A02

Établir un plan de communication sur les risques littoraux avec des messages clairs et pédagogiques largement diffusables

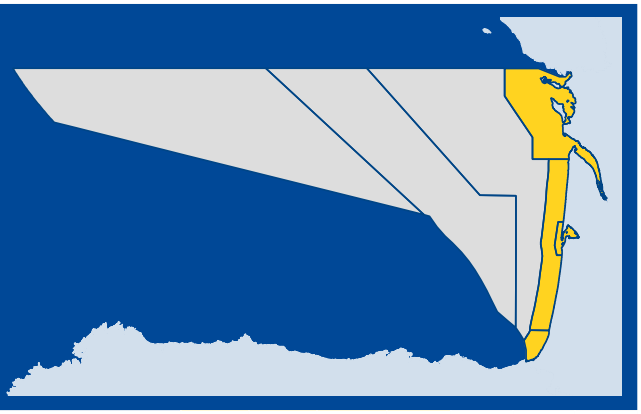

Secteurs géographiques :	1	2	3	4	5	6	7

Items de la vision :

Vision 1.3 : Le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception
- Des territoires littoraux résilients face aux risques littoraux

Vision 3.4 : L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation
- Un public conscient de la fragilité et du potentiel de la mer

Descripteurs du BEE:	1 OM	1 PC	1 MMT	1 HBB	1 HBP	2 ENI	3 ESC	4 RST	5 EUT	6 IFM	7 HYD	8 CNT	9 SAN	10 DCH	11 BRU

Thématiques socio-économiques concernées :															
	1 PCH	2 AQU	3 POR	4 IND	5 EMR	6 SED	7 PLA								
	8 TOU	9 RSQ	10 SEC	11 PAY	12 R-CO	13 INO	14 FOR	Action transversale Gouvernance							

Contexte et objet de l'action :

Dans une société où les citoyens sont de plus en plus impliqués dans la vie locale et en demande d'informations, notamment dans le cadre de leurs choix immobiliers, le partage des connaissances, la sensibilisation et la communication sont devenus essentiels pour la réussite des projets de recomposition spatiale et la culture partagée du risque face aux aléas naturels.

La Nouvelle-Aquitaine bénéficie, depuis de nombreuses années, d'un réseau d'expertise dédié aux questions littorales qui permet d'assurer l'observation, le suivi et l'analyse prospectives des territoires (Observatoire de la côte sur la connaissance et la prospective de l'aléa érosion marine notamment, GIP Littoral sur la méthodologie de prise en compte par les territoires). Toutes ces ressources d'une grande richesse et dans des disciplines variées sont à valoriser auprès d'un large public (élu.e.s, citoyen.ne.s, scolaire, touristes, propriétaires et riverains, professionnels de l'immobilier et du foncier, etc.).

Il existe par ailleurs des stratégies nationales encadrant la gestion des risques littoraux (gestion intégrée du trait de côte, gestion des risques d'inondation) ainsi qu'une stratégie régionale de gestion de la bande côtière, qui se déclinent dans des stratégies locales de gestion des risques (SLGBC, SLGRI, PAPI). Dans le cadre des programmes d'actions de ces stratégies élaborés par les collectivités, dont les structures « gémapiennes » qui ont comme compétence la défense contre la mer, en partenariat avec les services de l'État, il existe d'ores et déjà des volets Communication – Information qui doivent être mobilisés et développés.

Liste des sous-actions

Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼	Sous-action 3 ▼	Sous-action 4 ▼
Mener des actions de sensibilisation ciblées sur les territoires Pour être en mesure d'identifier les risques inhérents à chaque bassin de vie, des actions de sensibilisation se multiplient (sorties scolaires, team building…). En s'appuyant notamment sur les stratégies locales de gestion des risques littoraux, il s'agit d'accompagner des actions de communication (débat, forum, plaquette d'information, relais presse et TV et événements locaux) pour sensibiliser sur les risques littoraux les jeunes, les touristes, les entreprises locales. Les initiatives pourront également prendre la forme d'approches participatives innovantes (promenades à thème, ateliers citoyens, lecture du paysage, usages des TIC dans le cadre des sciences participatives notamment…) et des actions mutualisées à l'échelle régionale ou départementale pourront être envisagées.	**Proposer des formations auprès des élus et des techniciens des collectivités** Dans le cadre notamment des stratégies locales de gestion des risques littoraux, la sous-action vise à proposer des formations et des actions de sensibilisation (journées thématiques, séminaires…) aux élus et aux services techniques des collectivités, afin de les accompagner dans leurs missions relatives à la gestion des risques littoraux. Une mutualisation à l'échelle régionale ou départementale pourra être envisagée pour faciliter leur mise en œuvre.	**Créer un répertoire régional des connaissances historiques sur les aléas littoraux** L'évolution géomorphologique de la pointe du Médoc à travers les siècles montre à quel point la connaissance d'événements passés peut aider à anticiper les aléas et gérer au mieux les risques à venir. Afin d'assurer une transmission transgénérationnelle et faciliter l'accès au public, la sous-action vise la création d'un répertoire régional des connaissances historiques sur les risques littoraux (évolutions du littoral, événements tels que submersions, impacts des tempêtes majeures…) avec des photos et tout autre moyen permettant de mieux communiquer et valoriser ces informations d'événements passés. L'Observatoire Régional des Risques en Nouvelle-Aquitaine (ORRNA) peut être porteur de cette sous-action. D'ores et déjà, un outil cartographique sur les événements du territoire est présenté en ligne sur son site. Les aléas « submersion marine » et « évolution du trait de côte » sont aujourd'hui traités par le BRGM, opérateur de l'Observatoire de la Côte Aquitaine (OCA) avec lequel l'ORRNA s'articulera, autant que de besoin.	**Capitaliser l'ensemble des données d'aléa sur les risques littoraux et améliorer la connaissance des impacts du changement climatique** La sous-action vise à poursuivre la capitalisation de l'ensemble des données existantes sur les risques littoraux (érosion, submersion) dans le cadre des observatoires régionaux (Observatoire de la Côte Aquitaine, ORRNA) et d'en faciliter l'accès pour le public de manière à ce que les choix d'aménagement tiennent compte de l'existence de ces risques. Il convient également d'améliorer la connaissance des impacts du changement climatique sur ces risques littoraux (élévation du niveau marin, modification du régime des tempêtes et des courants marins…) par des acquisitions de données et des travaux de recherche.

	Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼	Sous-action 3 ▼	Sous-action 4 ▼
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	2027
Pilote(s)	GIP Littoral	GIP Littoral/DREAL	ORRNA/OCA	OCA/ORRNA
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Porteurs des stratégies locales de gestion des risques littoraux (dont les structures« gémapiennes »), gestionnaires de sites, collectivités, associations, UNPG, DDTM …	DDTM	Porteurs des stratégies locales de gestion des risques littoraux, collectivités, DDTM	GIP Littoral, porteurs des stratégies locales de gestion des risques littoraux, collectivités, Observatoire de côte aquitaine, GIP ATeGRi
Financements potentiels	CPER / FEDER / Collectivités / Agences de l'eau, Appels à projets nationaux	CPER / FEDER / Collectivités / Agences de l'eau, Appels à projets nationaux	CPER / FEDER / Collectivités / Agences de l'eau, Appels à projets nationaux	CPER / FEDER / Collectivités / Agences de l'eau, Appels à projets nationaux

Action au titre de la DCSMM ►	non

11 – PATRIMOINE, SITES ET PAYSAGES

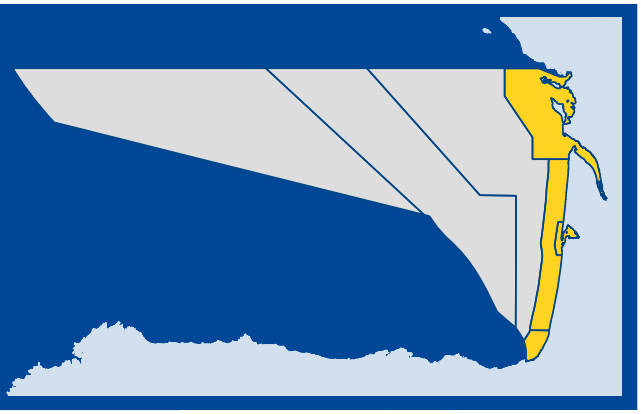

► Action 11-PAY-A01

Connaître et communiquer sur la valeur écologique et patrimoniale des paysages littoraux

Secteurs géographiques :	1	2	3	4	5	6	7

Items de la vision :

Vision 1.2 : Le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception
- Le bon état écologique atteint, garantissant la préservation des milieux marins et littoraux d'exception

Vision 2.5 : Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques
- Une coexistence harmonieuse des usages, économe des ressources et des espaces

Vision 3.1 : L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation
- Mieux connaître la mer

Descripteurs du BEE:	1 OM	1 PC	1 MMT	1 HBB	1 HBP	2 ENI	3 ESC	4 RST	5 EUT	6 IFM	7 HYD	8 CNT	9 SAN	10 DCH	11 BRU

Thématiques socio-économiques concernées :															
	1 PCH	2 AQU	3 POR	4 IND	5 EMR	6 SED	7 PLA								
	8 TOU	9 RSQ	10 SEC	**11 PAY**	12 R-CO	13 INO	14 FOR	**Action transversale Gouvernance**							

Contexte et objet de l'action :

Le caractère naturel, préservé et patrimonial du littoral Sud-Atlantique constitue son principal atout en matière d'attractivité touristique et résidentielle. La préservation de ces aménités face aux risques liés à la fréquentation, la dégradation et la vulnérabilité de la côte, est une priorité dans la mise en valeur du patrimoine et des sites du littoral.

Pour y parvenir, l'action vise à mieux connaître la valeur écologique et patrimoniale des paysages littoraux, en vue d'une meilleure prise en compte dans l'aménagement des territoires concernés et d'une adaptation des pratiques du public.

Liste des sous-actions

Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼
Capitaliser et valoriser les études de paysages concernant le littoral et les approfondir dans les territoires et sites pertinents La sous-action vise dans un premier temps à recenser les études de paysages concernant le littoral qui ont été menées par différents maîtres d'ouvrage de Nouvelle-Aquitaine. L'ensemble de ces études sera capitalisé, numérisé et intégré dans un outil centralisé. À l'issue de cette phase bibliographique, une analyse permettra de mettre en lumière les territoires ou sites sur lesquels il serait pertinent de conduire ou d'approfondir des études de caractérisation du paysage.	**Favoriser les échanges avec le Conservatoire du littoral lors de l'élaboration des SCOT** Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) est un outil majeur pour l'aménagement du territoire. Dans sa phase d'élaboration ou de révision, de nombreuses Personnes Publiques Associées (PPA) sont consultées. Il est recommandé aux collectivités d'associer le conservatoire du littoral à au moins une étape de l'élaboration des SCOT pour, d'une part, partager une vision des orientations de la composante « sites et paysages », et d'autre part, tendre vers la préservation du tiers naturel littoral à horizon 2050.

	Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027
Pilote(s)	DREAL/GIP Littoral	DDTM (en charge des dires de l'État sur les projets de SCOT)
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	DDTM, collectivités, PNR Marais Poitevin, PNR Médoc, Conservatoire du Littoral	Collectivités, conservatoire du littoral
Financements potentiels	CPER	Sans objet

Action au titre de la DCSMM ►	non

11 – PATRIMOINE, SITES ET PAYSAGES

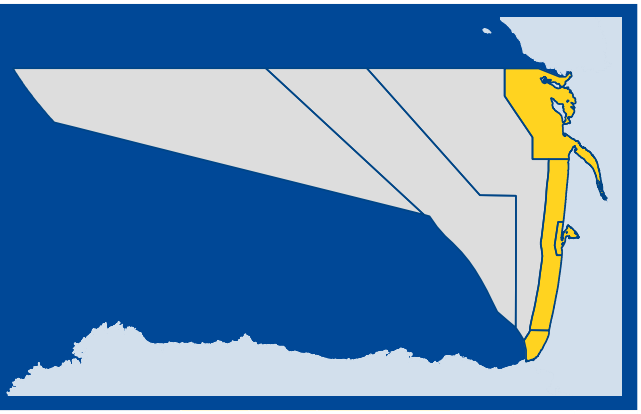

► Action 11-PAY-A02

Identifier le patrimoine bâti menacé par l'évolution du trait de côte

Secteurs géographiques :	1	2	3	4	5	6	7

Items de la vision :

Vision 1.3 : Le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception
- Des territoires littoraux résilients face aux risques littoraux

Vision 3.1 et 3.4 : L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation
- Mieux connaître la mer
- Un public conscient de la fragilité et du potentiel de la mer

Descripteurs du BEE:	1 OM	1 PC	1 MMT	1 HBB	1 HBP	2 ENI	3 ESC	4 RST	5 EUT	6 IFM	7 HYD	8 CNT	9 SAN	10 DCH	11 BRU

Thématiques socio-économiques concernées :	1 PCH	2 AQU	3 POR	4 IND	5 EMR	6 SED	7 PLA								
	8 TOU	**9 RSQ**	10 SEC	**11 PAY**	**12 R-CO**	13 INO	14 FOR	Action transversale Gouvernance							

Contexte et objet de l'action :

Atout majeur de l'attractivité du territoire néo-aquitain, les sites patrimoniaux sont soumis aux risques littoraux, et en particulier à l'érosion. Ils constituent des enjeux à intégrer dans les stratégies définies localement pour se protéger, laisser-faire ou accompagner ces évolutions.

De même, le mur de l'Atlantique comporte de nombreux bunkers et blockhaus le long du littoral néo-aquitain. Également menacés par le recul du trait de côte, ils constituent un témoignage patrimonial essentiel qui mérite d'être valorisé.

Liste des sous-actions

Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼
Identifier les bâtiments patrimoniaux menacés par l'évolution du trait de côte Disposer d'un inventaire aussi exhaustif que possible des bâtiments et sites patrimoniaux pouvant être impactés par l'érosion côtière permettra de déterminer une stratégie de protection adaptée au contexte local. La sous-action, pilotée par la DRAC Nouvelle Aquitaine, pourrait s'appuyer sur les travaux du BRGM pour la détermination des secteurs potentiellement concernés par le risque d'érosion (à un horizon à définir). Cet inventaire pourra notamment être valorisé dans le cadre des démarches et opérations d'amélioration de la résilience des territoires littoraux (action 09-RSQ-A01).	**Valoriser le patrimoine culturel du Mur de l'Atlantique** Plus connu sur le littoral normand, le mur de l'Atlantique comporte de nombreux bunkers et blockhaus le long du littoral néo-aquitain qui constituent un témoignage patrimonial essentiel. La sous-action vise à mieux connaître et caractériser ce patrimoine afin de le valoriser, en tenant compte du recul du trait de côte qui en menace la pérennité sur certains secteurs. À terme, il s'agirait de proposer des itinéraires de découverte et développer un tourisme alternatif, s'intégrant au paysage et respectueux des espèces et habitats remarquables des secteurs potentiels concernés.

	Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027
Pilote(s)	DRAC Nouvelle-Aquitaine	DRAC Nouvelle-Aquitaine
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	DREAL/BRGM, Conservatoire du Littoral	Communes littorales
Financements potentiels	Sans objet	CPER / FEDER/collectivités

Action au titre de la DCSMM ►	non

11 – PATRIMOINE, SITES ET PAYSAGES

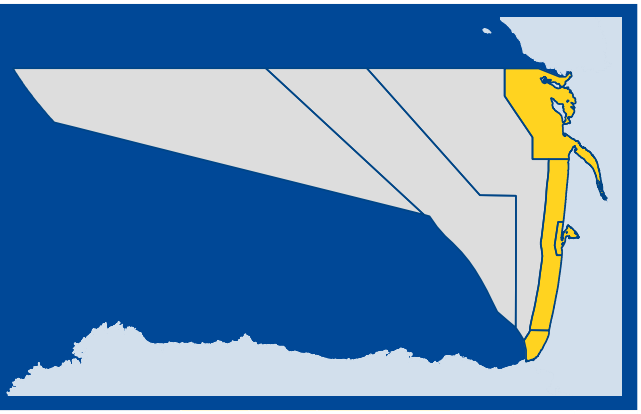

► Action 11-PAY-A03

Poursuivre la politique de préservation et de valorisation des sites emblématiques du littoral

Secteurs géographiques :	1	2	3	4	5	6	7

Items de la vision :

Vision 2.5 : Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques
- Une coexistence harmonieuse des usages, économe des ressources et des espaces

Vision 3.4 : L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation
- Un public conscient de la fragilité et du potentiel de la mer

Descripteurs du BEE:	1 OM	1 PC	1 MMT	1 HBB	1 HBP	2 ENI	3 ESC	4 RST	5 EUT	6 IFM	7 HYD	8 CNT	9 SAN	10 DCH	11 BRU

Thématiques socio-économiques concernées :															
	1 PCH	2 AQU	3 POR	4 IND	5 EMR	6 SED	7 PLA								
	8 TOU	9 RSQ	10 SEC	**11 PAY**	12 R-CO	13 INO	**14 FOR**	Action transversale Gouvernance							

Contexte et objet de l'action :

La valorisation du patrimoine et des paysages typiques de la région est un axe fort de la politique touristique qui permet également de préserver ces sites (canalisation des fréquentations, entretien des sites, apports financiers, etc.) et d'informer les usagers sur les enjeux locaux (histoire, esprit du lieu, évolution du littoral, faune/flore, pratiques responsables, etc.). Si les sites les plus connus subissent une fréquentation majeure, d'autres plus méconnus peinent à mobiliser des ressources pour leur entretien.

La valorisation entre donc dans un objectif de respect des caractéristiques des sites et dans un souci de préservation à long terme.

Liste des sous-actions

Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼
Valoriser l'inscription du phare de Cordouan au patrimoine mondial de l'UNESCO Le phare de Cordouan est un véritable chef-d'œuvre d'architecture construit en pleine mer. Il a été pensé à la fois comme un ouvrage de signalisation maritime et comme un monument digne des anciennes Merveilles du Monde. A ce titre, la France a présenté en 2019 sa candidature à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette distinction conduira l'État et le SMIDDEST, délégataire de sa valorisation touristique, à faire évoluer les plans de gestion et de communication, afin de préserver et valoriser davantage « le roi des phares ». Cette sous-action vise à participer pleinement au plan de gestion du phare de Cordouan et en particulier au plan « paysages » incluant les deux rives, qui va être engagé.	**Poursuivre la requalification des sites inscrits généralisés (« étangs landais » et « étangs girondins ») et mettre en œuvre les projets de classement des « paysages de l'estuaire de la Gironde et ses îles » et du « Littoral nord Médoc et Pointe de Grave »** De nombreux paysages littoraux néo-aquitains sont aujourd'hui inscrits, classés, en cours ou en projet de classement. Ils sont identifiés dans la liste nationale des « sites majeurs restant à classer ». La sous-action vise à encourager les collectivités ou les gestionnaires concernés à participer activement aux processus de requalification des grands sites inscrits (« étangs landais nord », « étangs landais sud » et « étangs girondins ») et de classement des sites identifiés dans la « liste des sites restant à classer » sur ce territoire (« paysages de l'estuaire de la Gironde et ses îles » et « Littoral nord Médoc et pointe de grave »).

	Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼
Date de début prévisionnel de la sous-action	2021	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027
Pilote(s)	DIRM/DRAC	DREAL
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	SMIDDEST	Collectivités, gestionnaires d'espaces (conservatoire du littoral, ONF, CRPF…), DRAC, DDTM
Financements potentiels	Sans objet	Sans objet

Action au titre de la DCSMM ▶	non

11 – PATRIMOINE, SITES ET PAYSAGES

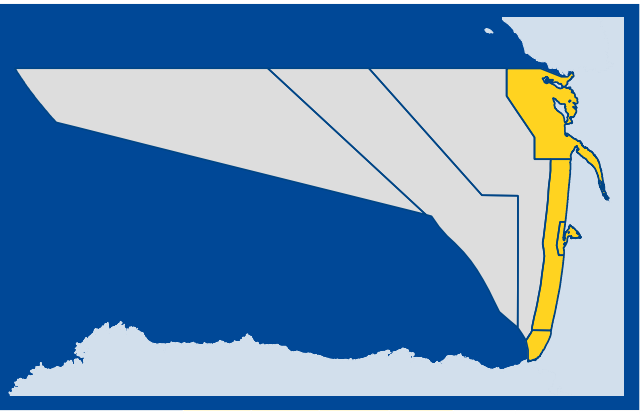

► Action 11-PAY-A04

Améliorer la continuité de la servitude piétons « sentier du littoral » en Nouvelle Aquitaine

Secteurs géographiques :	1	2	3	4	5	6	7

Items de la vision :

Vision 1.3 : Le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception
- Des territoires littoraux résilients face aux risques littoraux

Vision 3.1 et 3.4 : L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation
- Mieux connaître la mer
- Un public conscient de la fragilité et du potentiel de la mer

Descripteurs du BEE:	1 OM	1 PC	1 MMT	1 HBB	1 HBP	2 ENI	3 ESC	4 RST	5 EUT	6 IFM	7 HYD	8 CNT	9 SAN	10 DCH	11 BRU

Thématiques socio-économiques concernées :								
1 PCH	2 AQU	3 POR	4 IND	5 EMR	6 SED	7 PLA		
8 TOU	**9 RSQ**	10 SEC	**11 PAY**	12 R-CO	13 INO	14 FOR	Action transversale Gouvernance	

Contexte et objet de l'action :

L'ouverture de l'accès au littoral pour tous est une obligation confirmée dans la loi littoral de 1986. Si elle peut encore être localement lacunaire, sa mise en œuvre doit s'attacher à se poursuivre, notamment au travers d'acquisitions, d'une gestion adaptée du foncier public et d'un travail avec les propriétaires privés permettant notamment de faire face et d'anticiper le recul du trait de côte.

Elle devra être suivie dans le temps pour garantir les conditions de sécurité d'accès et maîtriser la fréquentation du littoral au regard de l'évolution du trait de côte.

L'action vise à identifier les secteurs non ouverts actuellement ou potentiellement menacés à terme et évaluer les freins et obstacles associés.

Liste des sous-actions

Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼
Établir un état des lieux de la servitude piétons « sentier du littoral » en Nouvelle-Aquitaine Cette sous-action vise à établir, département par département, un état des lieux de la servitude piétons « sentier du littoral » en Nouvelle-Aquitaine (y compris les zones menacées par le recul du trait de côte, et les secteurs à fort enjeu environnemental) et à identifier les freins et obstacles sur les secteurs non couverts ou amenés à évoluer dans le temps.	**Poursuivre la mise en œuvre du sentier du littoral** Sur la base de l'état des lieux, cette sous-action vise à proposer des mesures visant à accompagner la mise en œuvre et l'évolution du sentier du littoral, s'intégrant au paysage et respectueux des espèces et habitats remarquables des secteurs potentiels concernés, et à engager les discussions avec les acteurs potentiellement impliqués (conservatoire du littoral, communes, propriétaires privés).

	Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	A partir de 2023
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2023	2027
Pilote(s)	DREAL	DREAL
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	DDTM, Conservatoire du littoral, communes	DDTM, Conservatoire du littoral, communes
Financements potentiels	Sans objet	CPER / FEDER

Action au titre de la DCSMM ▶	non

15 - ACTION TRANSVERSALE GOUVERNANCE

► Action 15-AT-A02

Favoriser un aménagement concerté du territoire

Secteurs géographiques :	1	2	3	4	5	6	7

Items de la vision :

Vision 1.2 : Le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception
- Le bon état écologique atteint, garantissant la préservation des milieux marins et littoraux d'exception

Vision 2.3 et 2.5 : Une économie littorale et maritime respectueuse des équilibres écologiques
- Une économie maritime performante et pourvoyeuse d'emplois au niveau local
- Une coexistence harmonieuse des usages, économe des ressources et des espaces

Descripteurs du BEE:	1 OM	1 PC	1 MMT	1 HBB	1 HBP	2 ENI	3 ESC	4 RST	5 EUT	6 IFM	7 HYD	8 CNT	9 SAN	10 DCH	11 BRU

Thématiques socio-économiques concernées :								
1 PCH	2 AQU	3 POR	4 IND	5 EMR	6 SED	7 PLA		
8 TOU	9 RSQ	10 SEC	11 PAY	12 R-CO	13 INO	14 FOR	Action transversale Gouvernance	

Contexte et objet de l'action :

Conformément au code de l'urbanisme, les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les Plans Locaux d'Urbanisme communal ou intercommunal (PLU(i)) doivent comporter des mesures ou orientations relatives au littoral et, le cas échéant, au domaine maritime. Dans les faits, l'intégration des enjeux littoraux et maritimes ainsi que celle des interactions entre les milieux et les activités terrestres et maritimes n'est souvent peu ou pas traitée. Or, sur la façade Sud-Atlantique, la prise en compte de l'interface terre mer est primordiale, notamment pour garantir la qualité de l'eau de la frange littorale mais aussi pour favoriser un aménagement concerté du littoral.

De même, certains espaces concentrent de nombreuses activités maritimes et littorales et l'occupation du domaine public maritime peut faire l'objet de conflits d'usages. Ces espaces méritent donc d'être intégrés à une réflexion plus globale pour un aménagement durable qui soit respectueuse à la fois de l'environnement et du développement des activités socio-économiques. Cette action vise donc à mettre en place une stratégie d'aménagement concerté à l'échelle du territoire.

Liste des sous-actions

Sous-action 1 ▼

Accompagner l'identification dans les documents d'urbanisme d'espaces à terre pour les besoins actuels et futurs des activités de nautisme, d'aquaculture et de la pêche

Élaborés dans la très grande majorité des cas par les collectivités territoriales ou leurs groupements, ces documents d'urbanisme permettent de concrétiser un projet de territoire et, chacun à leur échelle, de donner un cadre aux projets de construction et d'aménagement. Ces documents permettent ainsi de définir des orientations en matière de préservation des espaces naturels, d'habitat, de mobilité, de performance environnementale et énergétique, de commerces et services, de lieux de travail, de qualité paysagère…

Cette sous-action vise à identifier et valoriser les espaces fonciers disponibles sur un territoire donné pour le développement d'activités nautiques et maritimes à terre. En association avec l'ensemble des acteurs concernés, il s'agira d'inciter les collectivités et leurs groupements à mieux intégrer les enjeux littoraux et maritimes dans leurs documents d'urbanisme afin d'en tenir compte dans leurs projets d'aménagement et de construction futurs. Il pourrait également être envisagé d'adapter certains de ces espaces aux activités maritimes et littorales qui nécessitent des lieux particuliers pour décharger et stocker (granulats, pêche, aquaculture, nautisme…). Le GIP pourrait assurer une mission d'animation des démarches d'élaboration des différents documents.

	Sous-action 1 ▼
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027
Pilote(s)	Collectivités, DDTM
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	DDTM, collectivités, GIP littoral, DREAL, acteurs socio-économiques
Financements potentiels	Collectivités, CPER, FEDER

Action au titre de la DCSMM ▶	non

D01 - HABITATS BENTHIQUES

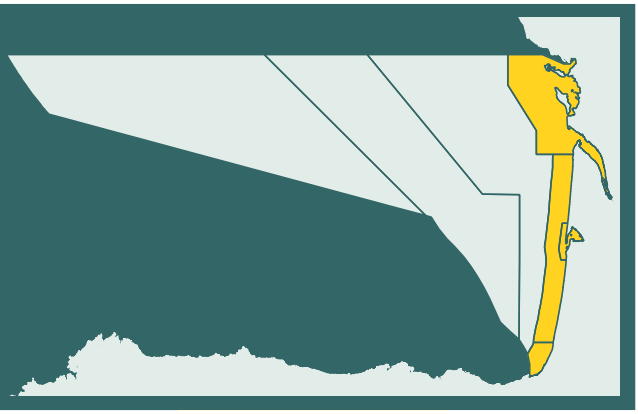

► Action D01-HB-OE06-AN3

Partager une meilleure connaissance des impacts des opérations de réduction de la vulnérabilité des territoires littoraux

Secteurs géographiques :	1	2	3	4	5	6	7

Items de la vision :

Vision 1.2 et 1.3 : Le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception
- Le bon état écologique atteint, garantissant la préservation des milieux marins et littoraux d'exception
- Des territoires littoraux résilients face aux risques littoraux

Descripteurs du BEE:	1 OM	1 PC	1 MMT	**1 HBB**	1 HBP	2 ENI	3 ESC	4 RST	5 EUT	**6 IFM**	**7 HYD**	8 CNT	9 SAN	10 DCH	11 BRU

Thématiques socio-économiques concernées :															
	1 PCH	2 AQU	3 POR	4 IND	5 EMR	**6 SED**	7 PLA								
	8 TOU	**9 RSQ**	10 SEC	**11 PAY**	**12 R-CO**	13 INO	**14 FOR**	Action transversale Gouvernance							

Contexte et objet de l'action :

Quatre facteurs d'insuffisance concernent l'objectif environnemental D01-HB-OE06 (Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles) : (1) le mauvais état des habitats sédimentaires ; (2) l'insuffisance des surfaces en protection forte (de nouvelles seront à créer à l'issue de la mise en œuvre du programme de mesures du 1er cycle DCSMM) ; (3) le seuil relatif aux perturbations physiques n'est pas défini et ne permet pas d'orienter les mesures de gestion ; (4) la difficulté pour les services instructeurs d'accéder à une information synthétique et fiable sur la répartition des habitats marins et leur sensibilité de façon à bien les prendre en compte dans le cadre de la délivrance des autorisations.

Initialement axée sur le rechargement des plages, il est proposé de privilégier une approche plus globale en mettant l'accent sur l'amélioration de la connaissance et de sa mise à disposition sur l'impact environnemental et morphologique des aménagements côtiers que ceux-ci fassent appel à des ouvrages (perrés, digues, enrochements, ...) ou à d'autres formes d'ingénierie (atténuateur de houle, rechargement de plage, système de drainage, etc.). L'objectif, à travers cette action, est de rechercher une articulation accrue entre le DSF et les outils de prévention et de gestion des risques littoraux (submersion, recul du trait de côte, etc.).

Liste des sous-actions

Sous-action 1 ▼

Accompagner la réalisation d'études hydrosédimentaires adaptées pour mieux appréhender les solutions de réduction de vulnérabilité, leur suivi et les mesures correctives éventuellement mises en place, à une échelle hydrosédimentaire pertinente

L'objectif est de veiller, notamment pour les DDTM, à ce que ces études soient menées à bien dans le cadre des études d'impact préalablement à tous nouveaux projets d'ouvrages, aménagements ou travaux susceptibles d'endiguer, artificialiser ou modifier le trait de côte et soumis à étude d'impact ou autorisation loi sur l'eau ou dans le cadre des PAPI, des stratégies locales de gestion du trait de côte ou de stratégie menée dans le cadre de la GEMAPI.

L'efficacité et les impacts des aménagements méritent d'être évalués puis suivis sur le moyen et le long termes, notamment dans le contexte de l'élévation du niveau marin et de l'accélération de phénomènes érosifs et ce, qu'il s'agisse d'opérations de protection des populations (prévues le plus souvent dans les PAPI) mais aussi du renouvellement/régularisation de titres domaniaux sur des aménagements visant à favoriser les activités balnéaires ou à protéger principalement des propriétés privées (enrochements pour des campings, hôtels, etc.). La réversibilité est à envisager dès la conception. Des mesures correctives devront être mises en œuvre si les aménagements s'avèrent inefficaces et/ou significativement impactants pour l'environnement ou la morphologie du littoral (pouvant conduire au retrait).

Le cumul de rechargements de sable successifs annuels pouvant impacter à terme les habitats littoraux et marins mérite également d'être évalué.

Sous-action 2 ▼

Favoriser la prise en compte de l'aspect coût-efficacité des opérations de réduction de la vulnérabilité et en particulier celles qualifiées de méthodes "douces"

L'évaluation coût-efficacité des opérations envisagées pour réduire la vulnérabilité des territoires littoraux est à promouvoir pour favoriser des réflexions sur différents scénarii intégrant la prise en compte des enjeux environnementaux et des dynamiques hydro-sédimentaires. Cette évaluation mériterait d'être systématisée, ne serait-ce pour que les financeurs puissent octroyer des subventions reposant sur une connaissance à moyen et long termes des impacts de ces opérations. Cette sous-action s'appuie notamment sur une étude comparative des différents projets de méthodes douces menée au niveau national par le CEREMA. Une fois cette étude réalisée, sa diffusion et la formation des services instructeurs devront être organisées.

Sous-action 3 ▼

Mieux faire connaître les études réalisées sur les impacts du rechargement des plages auprès des collectivités et des services instructeurs

De nombreuses études ont déjà été conduites sur les questions de rechargements des plages, à une échelle nationale mais aussi et surtout à une échelle locale. Il est donc important de mettre cette connaissance à disposition d'une part, des collectivités pour éclairer leur prise de décision et la conception de leur projet et d'autre part, des services instructeurs pour leur permettre d'accompagner au mieux les porteurs de projets. Si cette connaissance était trop partielle ou peu « reproductible », un guide à l'échelle de la façade pourrait être envisagé.

La communication auprès des acteurs de la mer et du littoral, et notamment des associations de protection de l'environnement, pourra être renforcée, de manière également à adapter les programmes de sensibilisation en conséquence.

	Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼	Sous-action 3 ▼
Date de début prévisionnel de la sous-action :	2021	2021	2021
Date de fin prévisionnelle de la sous-action:	Fin du cycle	Fin du cycle	Fin du cycle
Pilote(s):	DEB DDTM	DEB DDTM	DEB DDTM
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers) :	DGPR Observatoires trait de côte CEREMA BRGM Bureaux d'étude DREAL Universités Collectivités	DGPR Observatoires trait de côte CEREMA BRGM Bureaux d'étude DREAL Universités Collectivités	DGPR Observatoires trait de côte CEREMA BRGM Bureaux d'étude DREAL Universités Collectivités
Financements potentiels :	AFITF taxe GEMAPI FNADT crédits européens crédits collectivités Fonds Barnier (sous conditions)		AFITF taxe GEMAPI FNADT crédits européens crédits collectivités Fonds Barnier (sous conditions)

Action au titre de la DCSMM : oui

D01 - OISEAUX MARINS

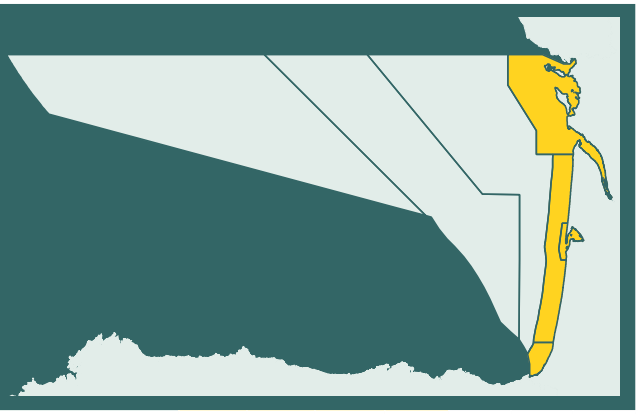

► Action D01-OM-OE05-AN1

Identifier, maintenir et restaurer les habitats médiolittoraux et les habitats fonctionnels des oiseaux marins dégradés ou exposés à la compression des habitats littoraux

Secteurs géographiques :	1	2	3	4	5	6	7

Items de la vision :

Vision 1.2 et 1.3 : Le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception
- Le bon état écologique atteint, garantissant la préservation des milieux marins et littoraux d'exception
- Des territoires littoraux résilients face aux risques littroraux

Descripteurs du BEE :	1 OM	1 PC	1 MMT	1 HBB	1 HBP	2 ENI	3 ESC	4 RST	5 EUT	6 IFM	7 HYD	8 CNT	9 SAN	10 DCH	11 BRU

Thématiques socio-économiques concernées :								
1 PCH	2 AQU	3 POR	4 IND	5 EMR	6 SED	7 PLA		
8 TOU	9 RSQ	10 SEC	11 PAY	12 R-CO	13 INO	14 FOR	Action transversale Gouvernance	

Contexte et objet de l'action :

A la perte d'espaces naturels liée à l'artificialisation, s'ajoute celle résultant de l'élévation du niveau de la mer. La perte d'habitats littoraux résulte de l'artificialisation, qui fige la limite supérieure des hautes eaux et celle de la remontée de la limite de basse mer du fait de l'élévation du niveau des océans. Les mesures existantes ne sont pas suffisantes pour atteindre les objectifs de "restauration des espaces de prés salés situés dans les zones menacées par la montée des eaux", de « limitation des pertes physiques d'habitat liées à l'artificialisation de l'espace littoral, de la laisse de plus haute mer à 20 m de profondeur" ainsi que de "maintien ou de restauration des habitats fonctionnels des oiseaux marins dans les zones humides littorales". En effet, pour ce qui est des sites Natura 2000, tous les DOCOB n'intègrent pas nécessairement les problématiques de l'élévation du niveau de la mer ou de restauration d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins, et, en dehors des sites Natura 2000, les mesures identifiées sont limitées géographiquement.

Liste des sous-actions

Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼	Sous-action 3 ▼
Identifier les secteurs d'habitats de l'estran (et les habitats fonctionnels pour les oiseaux marins) dégradés et/ou exposés au « costal squeeze » (compression des habitats littoraux) Certains sites de prés salés ont déjà été identifiés dans les stratégies d'intervention 2015-2050 du Conservatoire du littoral. Il s'agit, par cette sous-action, de cibler, parmi les sites figurant dans les stratégies, quels sont les secteurs de prés salés situés dans les zones menacées par la montée du niveau de la mer. Il s'agit également d'identifier les habitats fonctionnels des oiseaux marins exposés à la compression des habitats littoraux.	**Mettre en œuvre une/des actions de restauration ou d'entretien des habitats fonctionnels des oiseaux marins** Cette sous-action inclut la gestion des habitats et/ou des niveaux d'eau dans les zones humides : il s'agit d'éviter la prédation par les mammifères sur les îles et îlots de nidification et d'entretenir ces derniers, en considérant à la fois les sites artificiels et naturels. Les préconisations sont décrites sur la page suivante : http://www.lifeenvoll.eu/IMG/pdf/journee_technique_3_gestion_des_niveaux_d_eau.pdf	**Mettre en œuvre une action de restauration des habitats intertidaux** Mettre en œuvre au moins une action de restauration des habitats littoraux via un recul du trait de côte. Dans certains cas, une même action pourra répondre aux deux objectifs (habitats et oiseaux). Des fonds européens pourront être mobilisés. Des actions pourraient faire l'objet d'expérimentations à proximité des espaces protégés.

	Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼	Sous-action 3 ▼
Date de début prévisionnel de la sous-action :	2022	2022	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action:	2027	2027	2027
Pilote(s):	OFB	OFB, DREAL, CDL selon façade	OFB, DREAL, CDL selon façade
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers) :	Conservatoire du Littoral – DREAL -CEREMA - gestionnaires d'AMP, Syndicats mixtes, collectivités	DDTM (instruction des projets de réhabilitation au titre de la LSE ou du DPM), DREAL, France Domaine, Gestionnaires d'AMP, Conservatoire du littoral Syndicats mixtes, Collectivités, AE	Gestionnaires d'AMP MISEN Conservatoire du littoral syndicats mixtes
Financements potentiels :	OFB Life espèces?	OFB BOP 113 Conservatoire du littoral Life espèces	OFB BOP 113 Conservatoire du littoral

Action au titre de la DCSMM : oui

D06 – INTÉGRITÉ DES FONDS MARINS

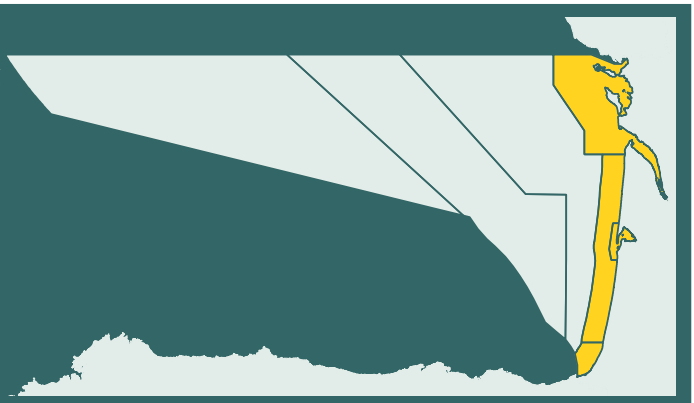

► Action D06-OE01-AN1

Développer une vision stratégique de façade vers « zéro artificialisation nette »

Secteurs géographiques :	1	2	3	4	5	6	7

Items de la vision :

Vision 1.2 et 1.3 : Le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception
- Le bon état écologique atteint, garantissant la préservation des milieux marins et littoraux d'exception
- Des territoires littoraux résilients face aux risques littoraux

Descripteurs du BEE :	1 OM	1 PC	1 MMT	1 HBB	1 HBP	2 ENI	3 ESC	4 RST	5 EUT	6 IFM	7 HYD	8 CNT	9 SAN	10 DCH	11 BRU

Thématiques socio-économiques concernées :	1 PCH	2 AQU	3 POR	4 IND	5 EMR	6 SED	7 PLA							
	8 TOU	9 RSQ	10 SEC	11 PAY	12 R-CO	13 INO	14 FOR	Action transversale Gouvernance						

Contexte et objet de l'action :

Dans le cadre du Plan Biodiversité adopté en juillet 2018, le Président de la République a annoncé la mise en place de l'objectif de zéro artificialisation nette du territoire. Cette démarche globale existe aussi bien pour la partie terrestre que pour la partie maritime.

Pour le milieu marin, la consommation d'espaces varie selon les façades. Le taux global d'artificialisation actuel s'entend pour le milieu marin par la perte physique correspondant à l'emprise des ouvrages et des aménagements sur le littoral et les fonds marin. Une liste des ouvrages et aménagements ainsi que la méthode d'évaluation du référentiel ont fait l'objet d'une étude pilotée par le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema - décembre 2020) annexée à cette fiche. Dans ce contexte, il s'agit de mettre en place une stratégie de réduction du rythme de l'artificialisation du domaine publique maritime, en lien étroit avec les collectivités territoriales et la mise en œuvre des politiques de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) qui peut nécessiter une protection durable des populations et des biens.

Cette stratégie visera dans un premier temps à mettre en place une boite à outils pour infléchir le rythme d'artificialisation par une gestion raisonnée des espaces et par des actions de désartificialisation. Elle s'appuiera sur la cartographie des espaces à préserver de toute artificialisation (sous-action 1), sur le suivi de l'artificialisation prévisionnelle et effective des projets et des aménagements et sur l'identification de sites susceptibles d'être dés-artificialisés (sous-action 2). Enfin, un accompagnement des porteurs de projet sera mis en place afin d'atteindre cet objectif (sous-action 3).

Dans le prolongement de la présente action, le suivi des surfaces artificialisées et des compensations est prévu à l'action « Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations en mer » (cf. D01-HB-OE06-AN1 sous-action 2 : « Réaliser une évaluation de l'artificialisation dans le cadre des études d'incidence ou d'impact pour vérifier la compatibilité des projets avec l'objectif environnemental concerné selon un format harmonisé. Bancariser ces données »).

Liste des sous-actions

Sous-action 1 ▼

A l'échelle de chaque façade, cartographier les espaces où l'artificialisation doit impérativement être évitée

En cohérence avec la loi littoral et les stratégies locales de gestion du trait de côte, de prévention des risques, de protection des espaces naturels et de la biodiversité, une cartographie des espaces où l'artificialisation doit impérativement être évitée sera établie sur la base notamment des espaces associés à des enjeux écologiques prioritaires définis dans les DSF, des espaces naturels identifiés comme tels dans les plans locaux d'urbanisme, des périmètres d'intervention du Conservatoire du littoral, des espaces naturels soumis à érosion côtière ou à risque de submersion, des réservoirs et corridors de biodiversité, des zones fonctionnelles importantes pour des espèces d'oiseaux protégées (sites de nidification, d'hivernage ou haltes migratoires) etc.

(cf. actions D01-HB-OE06-AN3 sur "le partage de la connaissance des impacts des opérations de réduction de la vulnérabilité des territoires littoraux" et AO63 RLI15B sur "les stratégies territoriales du trait de côte" - GEMAPI).

Sous-action 2 ▼

Mettre en place un suivi de l'artificialisation prévisionnelle et effective et identifier des sites susceptibles d'être dés-artificialisés, en intégrant les collectivités

Afin de réduire le rythme de l'artificialisation à l'échelle des façades, un suivi des autorisations sur le domaine public maritime sera mis en place. Ce suivi permettra d'alimenter les bases existantes des départements littoraux et la base nationale « CEREMA », qui permet d'uniformiser les données départementales et de disposer d'un outil de rapportage simple. Des travaux seront menés à moyens termes pour créer une base commune avec le milieu terrestre.

Ce suivi servira de socle à la définition de la stratégie en matière d'artificialisation. Si cela est nécessaire, une étude prospective de l'artificialisation (prenant en compte notamment les grands projets prioritaires connus) sera réalisée au niveau du département et consolidée à l'échelle de la façade. Cette étude sera mise à jour et constituera un outil de gestion de l'artificialisation pour les acteurs du département et de la façade.

Chaque maître d'ouvrage devrait proposer des compensations à l'artificialisation prévue par son projet. Afin d'anticiper le besoin des maîtres d'ouvrages en compensation, des sites pouvant être dés artificialisés seront identifiés, comme des secteurs qui, dés- artificialisés, permettront de rétablir l'équilibre sédimentaire local et de restaurer des surfaces d'habitats propices à un regain de biodiversité remarquable. Parmi ces sites, certains seront évalués comme candidats pour être intégrés dans l'inventaire national des sites à fort potentiel de gain écologique (iSFPGE) dont la réalisation a été confiée à l'OFB.

Sous-action 3 ▼

Développer les actions des services et des opérateurs de l'Etat pour accompagner les porteurs de projets en vue de l'objectif de réduction de l'artificialisation

En cohérence avec la gestion de l'artificialisation de la façade, il conviendra à l'échelle de chaque plan, programme et projet d'éviter *impérativement* d'artificialiser des espaces naturels identifiés dans le cadre de la sous-action 1, de concentrer les aménagements et de rechercher les possibilités de supprimer des ouvrages ou re naturer des espaces (identifiés dans le cadre de la sous-action 2) afin d'infléchir le rythme d'artificialisation.

Les actions de désartificialisation et/ou renaturation viseront dans la mesure du possible à apporter un gain en biodiversité en lien avec l'application de la démarche ERC au titre du L.110-1 du code de l'environnement.

Nota Bene : l'action D06-OE01-AN2 vise à accompagner la mise en œuvre de la démarche ERC en mer dans le cas de l'artificialisation.

	Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼	Sous-action 3 ▼
Date de début prévisionnel de la sous-action :	2020	2020	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action:	2024	2024	2027
Pilote(s):	OFB	DIRM	DIRM, DREAL, DDTM
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers) :	Office français de la biodiversité, AEAG, DDTM, DIRM DREAL DDTM Collectivités (régionales dont CRECO, départementales, métropolitaines, syndicats) OFB	DREAL (hors NAMO) DDTM Collectivités (régionales, départementales, métropolitaines, syndicats), OFB, AE	Collectivités (régionales, départementales, métropolitaines, syndicats) CEREMA OFB AE
Financements potentiels :	Collectivités régionales BOP 113 OFB FEAMPA	Collectivités régionales BOP 113 OFB FEAMPA AFTIF	Pas de financements requis

Action au titre de la DCSMM : oui